



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique des transports

Question écrite n° 18408

Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur les préoccupations des professionnels du transport routier quant au financement du fonds de péréquation des transports terrestres prévu par le projet de loi d'orientation sur le développement du territoire. En effet, le système envisagé, qui consisterait à faire alimenter ce fonds par les sociétés d'autoroutes en contrepartie d'un allongement de la durée de leurs concessions apparaît insuffisant au regard du montant prévisible des recettes de péage. De fait, les transporteurs routiers redoutent, au même titre que les particuliers, d'avoir à supporter, par le biais d'une augmentation des péages, la majeure partie du financement d'un dispositif de péréquation qui, en tout état de cause, ne pourra satisfaire la totalité des besoins nécessaires aux autres modes de transport. En conséquence, il lui demande comment il envisage de préserver la compétitivité des transports routiers de notre pays dans la perspective de l'application de la future loi d'orientation sur le développement du territoire.

Texte de la réponse

Le dispositif envisagé ne saurait avoir pour conséquence l'augmentation des péages autoroutiers ; dans la pratique, les sociétés d'autoroutes obtiendront un allongement de la durée des concessions dont elles bénéficient, ainsi qu'il l'a été explicitement prévu lors de la discussion du projet de loi en première lecture à l'Assemblée nationale. En aucun cas, il ne s'agira d'opérer un prélèvement supplémentaire sur les usagers de la route et sur le transport routier de marchandises, pas plus que de retarder la réalisation du programme autoroutier arrêté par le Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Voisin Michel](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18408

Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 septembre 1994, page 4731

Réponse publiée le : 26 décembre 1994, page 6472